



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°1 CIRCULAIRE HANDICAP AU TRAVAIL Le 24 septembre 2020

Plan de relance : à partir du 1er septembre, l'embauche d'une personne handicapée bénéficie d'une prime.

FO et un certain nombre d'acteurs plaident pour que les personnes en situation de handicap ne soient pas les « oubliés » de l'emploi en cette période de crise.

Jean Castex, Premier Ministre et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées ont annoncé, mercredi 26 août, en clôture des Universités d'été du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), la mobilisation de 100 millions d'euros pour limiter les effets de la crise sanitaire sur l'emploi des travailleurs handicapés en fléchant 85 M€ pour l'aide à l'embauche de ceux-ci et 15 M€ sur l'emploi accompagné.

L'Agefiph est engagée au côté de l'Etat pour assurer l'atteinte de l'objectif du gouvernement de favoriser fortement l'embauche de personnes en situation de handicap et mobilise des moyens supplémentaires pour les recrutements en alternance.

Dès les débuts de la crise sanitaire, l'Agefiph a renforcé son action pour soutenir les entreprises et les personnes en situation de handicap, salariées, en emploi ou en recherche d'un emploi ou entrepreneur.

En complémentarité du plan de relance de l'apprentissage du gouvernement, l'Agefiph renforce ses actions et ses aides financières pour le recrutement et le maintien de personne en situation de handicap en alternance (apprentissage et professionnalisation).

Un projet de décret en instance de publication va instaurer une aide à l'embauche des travailleurs handicapés.

La durée de l'aide s'étend du **1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021.**

L'aide à l'embauche de 4000 euros sera accordée par tranche de 1000€ aux employeurs privés et au secteur associatif (le secteur public et les entreprises adaptées sont exclus de la mesure) pour tout contrat signé pour une durée de 3 mois minimum.

Cependant, seuls les titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) sont éligibles.

FO a critiqué cette restriction et rappelé sa revendication d'aligner l'ensemble des titres de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi sur la RQTH (titulaires de pension d'invalidité, d'AAH etc.).

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90 -

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-fo.fr>